

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 23 février 2022 à 20 heures 30 -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, CALTERO Claude, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, SAUVAGEOT Anthony, BINARD Marine, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme TORES Virginie (pouvoir à M. OUVRY), Mme LE PAIH Martine (pouvoir à M. POLINSKI), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme BINARD), Mme POURCHAUX Déborah (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

\*\*\*

Le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal 02 février ont été approuvés.

Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu de la commission suivante :

- « Sports – Vie associative – Animations » - Séance du 08 février 2022

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

### **Délibération n° 2022-02-23/08 : Programme de regroupement des écoles – Demande de subventions**

Le conseil municipal, à la majorité, décide de poursuivre le programme de regroupement des écoles sur la base du scénario 2a, sans le gymnase, et prend acte des montants d'investissements prévus sur le programme, réparti sur les années 2022 à 2024.

Il décide de déposer les demandes de financements auprès des financeurs et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

### **Délibération n° 2022-02-23/09 : Rénovation des logements de la Gendarmerie – Demande de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des montants d'investissements prévus sur le programme de travaux de rénovation de la Gendarmerie, réparti sur plusieurs années, sollicite auprès de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la DSIL 2022 et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

### **Délibération n° 2022-02-23/10 : Front de Mer – Création d'une aire de jeux inclusive – Demande de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation de l'aire de jeux de front de mer, prend acte des montants d'investissement prévus.

Il décide de déposer les demandes de financements auprès des financeurs et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

**Délibération n° 2022-02-23/11 : Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'incorporer le bien cadastré AK 155, sis au 16 rue Saint Léger, présumé sans maître, dans le domaine communal et autorise M. le Maire à constater cette incorporation par arrêté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à M. le Maire pour prendre les mesures conservatoires de protection du bâtiment pour prémunir les voisins et passants des risques de chutes de matériaux et d'ardoises notamment.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY